

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G  
CP/doc. 3355/00  
1 septembre 2000  
Original: espagnol

RAPPORT DE LA MISSION ÉLECTORALE AU GUATEMALA -  
CONSULTATION POPULAIRE DU 16 MAI 1999  
RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Ce document est distribué aux Missions permanentes et sera soumis  
au Conseil permanent de l'Organisation.

ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS  
WASHINGTON, D.C.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SG/UPD-930/00

Le 31 août 2000

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence en vue de soumettre, par sa haute entremise, au Conseil permanent, les rapports ci-annexés de la Mission d'observation des élections détachée par l'OEA au Guatemala lors des comices générales qui ont été tenues en novembre et décembre 1999, et de la Consultation populaire du 16 mai de la même année.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma plus haute considération.

César Gaviria

Son Excellence  
L'Ambassadeur Valter Peçly Moreira  
Représentant permanent du Brésil  
Président du Conseil permanent de  
L'Organisation des États Américains  
Washington., D.C.

**ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS**

**OBSERVATION ÉLECTORALE**

**CONSULTATION POPULAIRE DU 16 MAI 1999**

**RÉFORME CONSTITUTIONNELLE  
GUATEMALA 1999**

**Unité pour la promotion de la démocratie**

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Pages</u>
<b>Introduction</b> .....	1
<b>La consultation populaire</b> .....	2
1. Antécédents et proclamation de l'élection .....	2
2. Tribunal suprême électoral .....	4
3. Registre d'État civil, Registre des résidents et Office national d'enregistrement des citoyens .....	5
4. Organes électoraux .....	6
<b>La mission</b> .....	9
Objectifs .....	9
<b>Le système électoral</b> .....	12
1. Division politique et distribution électorale .....	12
2. Caractéristiques et procédures.....	13
3. Mécanisme de vote .....	14
<b>L'observation</b> .....	16
1. Activités antérieures à la consultation populaire .....	16
2. Activités réalisées durant la consultation populaire .....	17
<b>Le décompte rapide</b> .....	25
1. Introduction .....	25
2. Le processus d'échantillonnage .....	25
3. Estimation .....	26
4. Résultats .....	26
<b>Conclusions et recommandations</b> .....	37
Recommandations .....	38
<b>Rapport financier</b> .....	40
<b>Annexes</b> .....	37

Le 5 avril 1999, le Tribunal suprême électoral (TSE) de la République du Guatemala a invité le Secrétaire général de l'OEA, César Gaviria, à envoyer dans ce pays une mission d'observateurs de l'OEA dans le but d'observer le déroulement du processus électoral "Consultation populaire – réforme constitutionnelle 1999", qui devait avoir lieu le 16 mai 1999 et dans le cadre duquel tous les districts électoraux étaient invités à répondre par l'affirmative ou la négative aux questions que leur posait le Congrès de la République au sujet des modifications constitutionnelles approuvées le 16 octobre 1998. L'invitation du TSE était appuyée par une lettre adressée au Secrétaire général par le Gouvernement de la République du Guatemala en date du 8 avril 1999.

Le Secrétaire général a accueilli favorablement la demande et a décidé, en date du 13 avril 1999, de charger l'Unité pour la promotion de la démocratie d'entreprendre les démarches appropriées pour obtenir le financement nécessaire à la couverture des frais de la Mission d'observation électorale et à sa préparation.

De même, le Secrétaire général a désigné Edgardo C. Reis, spécialiste principal de l'Unité pour la promotion de la démocratie, comme chef de la mission d'observation qui devait être établie au Guatemala pour le processus électoral Consultation populaire – Réforme constitutionnelle 1999. Il appartiendrait donc à la Mission d'observer le processus électoral et de tenir le Secrétaire général au courant de son déroulement, d'une part, et de coopérer avec la société guatémaltèque et ses institutions pour assurer l'intégrité, la transparence et la crédibilité de ce processus, d'autre part.

En fait, il ne s'agissait pas là de la première occasion pour l'OEA d'observer le déroulement d'un processus électoral au Guatemala. Antérieurement, le Secrétaire général avait répondu favorablement à l'invitation du 25 juillet 1995 du gouvernement de ce pays membre en envoyant une mission d'observation électorale pour les élections générales du 12 novembre 1995 dans ce pays et le deuxième tour des élections présidentielles qui avait eu lieu le 7 janvier 1996.

À la suite de l'adoption des modifications constitutionnelles en 1998 et de l'établissement d'un calendrier électoral pour la consultation populaire, l'OEA s'est retrouvée présente dans l'observation des processus électoraux dans la République du Guatemala. La préparation, le déroulement et les résultats de la consultation populaire du 16 mai 1999 sont le motif d'analyse dans le présent rapport.

## **1. Antécédents et proclamation de l'élection**

Avec la signature des Accords de paix le 7 décembre 1996 à Stockholm, Suède, les parties en conflit, soit les représentants du Gouvernement de la République du Guatemala et de l'Unité révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG), ont souscrit l'Accord sur la réforme constitutionnelle et le régime électoral, par lequel le gouvernement acceptait de défendre devant le Congrès de la République un projet de réforme constitutionnelle.

Le 16 octobre 1998, le Congrès de la République a adopté les modifications constitutionnelles qui soulignaient l'importance "de la restructuration de l'État du Guatemala et du respect des accords de paix, modifications qui doivent être soumises à l'approbation des citoyens dans le cadre d'une consultation populaire, comme condition préalable à leur entrée en vigueur".<sup>1/</sup>

Le projet de réforme de la Constitution avait pour objectif, du point de vue de ceux qui étaient favorables à son adoption, de renforcer la démocratie et l'état de droit, et de l'adapter à la réalité sociale et culturelle du Guatemala. Les changements étaient prévus dans les Accords de paix et se référaient à des thèmes tels que la reconnaissance de la nature multiethnique du pays, la participation des citoyens, la modernisation de l'administration de la justice et de la sécurité publique, ainsi que la définition du rôle de l'armée dans une société démocratique.

Cependant, le concept de réforme s'est heurté à l'opposition de certains organes, notamment le Centre pour la défense de la Constitution (CEDECON), qui a fait valoir un recours en inconstitutionnalité, alléguant que le concept violait les dispositions des articles 136, al. b), et 173<sup>2/</sup> dans lesquels sont définis les devoirs et droits politiques ainsi que la procédure de consultation populaire.

La Cour constitutionnelle a confirmé, le 8 février 1999, l'inconstitutionnalité partielle de l'Accord législatif 41-98<sup>3/</sup>, étant que le deuxième numéro faussait le raisonnement pour organiser la consultation populaire et proposait ensuite une seule question pour toutes les modifications. La

- 
- 1 *Réforme de la Constitution politique de la République du Guatemala.* Tribunal suprême électoral, Unité de formation, de divulgation et d'éducation civique et culturelle. Mars 1999 (Présentation)
  - 2 ARTICLE 136.- Devoirs et droits politiques. Les citoyens ont le droit et le devoir :  
de s'inscrire à l'Office national d'enregistrement des citoyens;  
d'élire et d'être élu;  
ARTICLE 173.- (ajouté) Procédure de consultation. Les décisions politiques de transcendance particulière doivent être soumises au processus de consultation de tous les citoyens.  
La consultation est annoncée par le Tribunal suprême électoral sur l'initiative du Président de la République ou du Congrès de la République, l'un ou l'autre devant décider de la ou des questions précises qui seront soumises aux citoyens.  
"La loi constitutionnelle électorale fixe les dispositions relatives à cette institution."
  - 3 L'instance multipartite, créée au cours de la période législative 1997 pour promouvoir le dialogue et chercher un consensus général, a présenté comme produit final un total de 50 réformes constitutionnelles: 39 articles, 3 sur la forme et 8 transitoires. Voir *Diálogo*, Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO), n° 2, février 1999, Guatemala, p.6.

décision de la Cour a également été réfutée par quelques avocats<sup>4/</sup> qui ont fait valoir que la sentence en question était contraire à un prétendu cas de jurisprudence datant de 1994, dans lequel une consultation populaire avait été annoncée et qu'il suffisait de répondre par un OUI ou par un NON définitif à la question posée. Cependant, il convient de signaler que les circonstances étaient différentes alors, vu que l'ensemble des 43 modifications pouvait être regroupé en une seule catégorie avec un seul objectif (transformer certaines conditions politiques qui minaient les principes), ce qui s'avérerait totalement différent de la diversité des thèmes contenus dans la présente proposition de réforme constitutionnelle.

Le Congrès de la République n'a observé que partiellement (Accord législatif 15-99) les recommandations élaborées par la Cour constitutionnelle, a dérogé à l'accord législatif précédent (41-98) et a décidé par consensus de formuler quatre questions divisées en aspects thématiques<sup>5/</sup>

- **Question 1** : Ratifiez-vous les modifications à la Constitution politique de la République du Guatemala, telles qu'approuvées par le Congrès de la République en ce qui concerne "la nation et les droits sociaux", contenues aux articles 1,66, 70, 94, 110, 135 lettre g), 143. Transitoires 13,30 et 32.
- **Question 2** : Ratifiez-vous les modifications à la Constitution politique de la République du Guatemala, telles qu'approuvées par le Congrès de la République en ce qui concerne "l'organisme législatif", contenues aux articles 157, 164 avant-dernier paragraphe, 166, 167, 171 alinéa n), 173, 176. Transitoire 28.<sup>6/</sup>
- **Question 3** :<sup>7/</sup> Ratifiez-vous les modifications à la Constitution politique de la République du Guatemala, telles qu'approuvées par le Congrès de la République en ce qui concerne "l'organisme exécutif", contenues aux articles 182, 183 (suppression de la lettre r) et modification de la lettre t), 225, 244, 245, 246, 248, 249, 250. Transitoire 33, ainsi que la modification de la dénomination du chapitre V du titre V et les ajouts de la Section première et de la Section deuxième de ce dernier, contenues aux articles 33, 34 et 40 des modifications à la Constitution politique de la République du Guatemala.

---

4 Ibid.

5 La Cour constitutionnelle a recommandé, à titre indicatif, la division en six composantes thématiques ou conceptuelles. Pour une comparaison des modifications avec la Constitution actuelle, voir *Réforme de la Constitution politique de la République du Guatemala*. Tribunal suprême électoral, Unité de la formation, de la divulgation et de l'éducation civique et culturelle. Mars 1999.

6 La Cour constitutionnelle a suspendu, en date du 19 mai 1999, l'application de l'alinéa n) de l'article 171, qui traite de l'interférence dans les communications. Bien que la modification en question ait continué de figurer sur les bulletins de vote (le temps avait manqué pour les réimprimer), cet alinéa fut invalidé.

7 Conformément à la modification adoptée par le Congrès de la République le 4 mars 1999, fut ajouté au texte : "et la modification de la dénomination du chapitre V du titre V et les ajouts de la Section première et de la Section deuxième de ce dernier, contenue aux articles 33, 34 et 40 des modifications à la Constitution politique de la République du Guatemala".

- **Question 4** : Ratifiez-vous les modifications à la Constitution politique de la République du Guatemala, telles qu'approuvées par le Congrès de la République en ce qui concerne "l'organisme judiciaire et l'administration de la justice", contenues aux articles 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 213, 214, 215, 216, 217, 219, 222, 251. Transitoires 29, 31 et 34.

L'article 121 de la Loi sur les élections et les partis politiques stipule que le Tribunal suprême électoral est la plus haute autorité en la matière et le définit comme un organe indépendant et non soumis à un quelconque autre organe de l'État. Dans le cadre de ce concept, il lui appartenait d'organiser et de tenir la consultation populaire.

## **2. Tribunal suprême électoral (TSE)**

Le Tribunal suprême électoral est formé pour une période de six ans avec cinq magistrats titulaires et cinq suppléants, lesquels doivent répondre aux mêmes exigences et posséder les mêmes aptitudes que les juges de la Cour suprême de justice.

Sur le plan opérationnel, le Tribunal exerce ses fonctions de manière autonome. En matière juridictionnelle, les résolutions du Tribunal peuvent être contestées par le biais d'un recours devant la Cour suprême de justice et/ou d'un recours devant la Cour constitutionnelle.

L'Office national d'enregistrement des citoyens, la Division générale de l'inspection, le Secrétariat général et la Division de l'audit dépendent tous du Tribunal.

L'Office national d'enregistrement des citoyens est chargé de tout ce qui a trait à l'inscription des citoyens ainsi qu'à la préparation de la liste électorale (liste des personnes aptes à exercer leur droit de vote). L'Office a des délégations dans les chefs-lieux départementaux et des sous-délégations dans les chefs-lieux municipaux, c'est-à-dire que sa présence institutionnelle se manifeste dans l'ensemble du pays. Au Guatemala, l'inscription de l'État civil (dans son sens le plus large) est la responsabilité des Registres d'État civil, lesquels sont administrés par les 330 municipalités dans leur juridiction respective. Il en résulte que la centralisation de l'inscription des citoyens constitue une garantie de transparence pour le processus électoral guatémaltèque.

Le directeur de l'Office national d'enregistrement des citoyens est un fonctionnaire qui doit réunir les mêmes qualités que les magistrats des Cours d'appel et qui est nommé par le Tribunal suprême électoral. L'Office est formé du Département de l'inscription des citoyens et de l'élaboration des listes, du Département des organisations politiques et de toute unité qui pourrait être mise sur pied par décision du TSE.

De l'organisation de l'Office se dégagent deux aspects administratifs importants : le Département de l'inscription des citoyens et de l'élaboration des listes a pour fonction de réaliser toutes les opérations relatives à l'enregistrement des données des citoyens, ainsi que de préparer et de remettre la liste des électeurs aux endroits prescrits par la Loi sur les élections et les partis politiques. Le Département des organisations politiques, quant à lui, a sous sa responsabilité l'inscription et l'autorisation des personnes morales définies par la loi, celles-ci étant les partis politiques, les comités civiques et les associations à buts politiques.



La Division générale de l'inspection exerce, aux termes de la loi, des fonctions importantes, notamment veiller au strict respect de la loi et surveiller le fonctionnement des partis politiques. Mais en vertu de son mandat égal, la Division générale de l'inspection est chargée de superviser le personnel même du Tribunal suprême électoral.

Le Secrétariat est responsable de tous les aspects administratifs et de gestion des activités quotidiennes du TSE.

La Division de l'audit a comme fonctions spécifiques de vérifier la comptabilité permanente du TSE et les recettes que les partis politiques accumulent en vertu d'un financement public. Dans les processus électoraux, il s'occupe de certaines questions, notamment de contrôle et de supervision de la procédure d'inscription des candidats.

### **3. Registre d'État civil, Registre des résidents et Office national d'enregistrement des citoyens**

Le cadre juridique guatémaltèque en vigueur divise les registres nationaux de personnes en Registre d'État civil, Registre des résidents (identité) et Office national d'enregistrement des citoyens. Ces systèmes de registre fonctionnent comme des organisations indépendantes, ont un fondement juridique propre et disposent de leur propre structure qui a été conçue avec des objectifs distincts de ceux qui, de manière générale, pourraient être qualifiés d'adéquats en ce moment.

Actuellement, le service d'enregistrement des citoyens est, dans ses diverses démarches, lent et coûteux. Il lui arrive de devoir utiliser divers sous-services ou le même à plus d'une occasion dans la même affaire. Il y a un chevauchement indiscutable entre l'Office national d'enregistrement des citoyens, le Registre d'État civil et le Registre des résidents, surtout si l'on considère que le Registre d'État civil constitue la base sur laquelle devrait reposer tant le Registre des résidents que l'Office national d'enregistrement des citoyens. Il est aussi important de noter ici que du point de vue conceptuel, il s'agit de registres indépendants qui satisfont à des besoins distincts et qui sont administrés par deux institutions d'état différentes : l'Office national d'enregistrement des citoyens par le TSE, le Registre des résidents et le Registre d'État civil par les municipalités.

Le Registre d'État civil incorpore les données de l'État civil et certains actes juridiques qui peuvent affecter une personne au fil de sa vie. Il convient de souligner ici que le Registre d'État civil enregistre le nom, le sexe, la nationalité, l'âge de la personne et d'autres données de base utiles au Registre des résidents et à l'Office national d'enregistrement des citoyens.

La carte de résidence contient en outre les données consignées dans l'extrait original du livre d'inscription, lesquelles sont indispensables pour établir l'identité de son titulaire. Le document devient donc un document d'identité personnelle qui permet aux citoyens, entre autres, de s'inscrire sur la liste des électeurs. La carte de résidence est régie par la Loi sur la carte de résidence promulguée le 4 juin 1931. La loi stipule que tout citoyen titulaire d'une carte de résidence a le droit de s'inscrire sur la liste électorale de la municipalité dans laquelle il réside. Elle constitue également un moyen d'évaluation des mouvements migratoires internes de la population, son obtention est

obligatoire pour tous les Guatémaltèques et les étrangers domiciliés dans le pays. L'émission de ce document a été laissée sous la responsabilité des municipalités, ce qui a donné lieu à la création d'un registre des résidents qui est sous la responsabilité directe des maires et secrétaires municipaux.

Le Tribunal suprême électoral, par l'entremise de l'Office national d'enregistrement des citoyens, cherche à s'assurer que les cartes de résidence que portent et présentent les citoyens au moment de demander leur inscription (recensement) ont une base légale; il s'adresse, par l'intermédiaire de ses délégations et sous-délégations électorales, aux Registres de résidents de la municipalité concernée pour vérifier que dans les livres des registres en question, la carte de résidence présentée a une base légale.

Dans ce sens, il sera procédé au rejet de toute demande d'inscription présentée par un citoyen dont la carte de résidence n'est pas légalement enregistrée ou présente des anomalies dans son élaboration. La fiabilité de la carte de résidence est peut-être un des problèmes majeurs auquel fait face l'Office national d'enregistrement des citoyens puisqu'il s'agit là du document avec lequel le citoyen va s'enregistrer et faire valoir son droit de vote.

#### **4. Organes électoraux**

L'article 153 de la Loi sur les élections et les partis politiques stipule que les organes électoraux sont l'Office national d'enregistrement des citoyens, les conseils électoraux départementaux, les conseils électoraux municipaux et les conseils de réception des votes.

L'Office national d'enregistrement des citoyens a, par mandat légal, son siège dans la capitale du pays, avec des délégations dans les chefs-lieux départementaux et des sous-délégations dans les chefs-lieux municipaux. La Loi sur les élections prévoit pour le TSE la possibilité d'autoriser des agences et bureaux additionnels. Cependant, ces derniers ont été mis en place uniquement quand des campagnes massives de recensement ont eu lieu. Il appartient à l'Office d'inscrire les citoyens, d'élaborer la liste électorale, d'inscrire les organisations politiques et de contrôler leur fonctionnement, ainsi que d'inscrire les noms des citoyens candidats à des charges sujettes à élection populaire.

Les conseils électoraux départementaux et les conseils électoraux municipaux sont chargés du processus électoral dans leur juridiction respective et, par mandat légal, ils doivent avoir leur siège dans les chefs-lieux départementaux ou municipaux respectifs. Ils sont formés de trois membres propriétaires et de deux suppléants nommés par le TSE. Il doit être procédé à leur dissolution lorsque le processus électoral est officiellement terminé.

La loi stipule expressément que pour être membre des conseils électoraux, il faut avoir le plein exercice de ses droits civiques, être résident de la municipalité correspondante, être alphabète et ne pas exercer une quelconque fonction de haute gestion dans une organisation politique. Les attributions des conseils électoraux départementaux sont définies à l'article 177 de la Loi sur les élections et les partis politiques; les principales sont les suivantes :

- Annoncer les résultats et la validité des élections municipales tenues dans le département ou, selon le cas, la nullité partielle ou totale de ces élections, adjuger les charges respectives, avvertir les citoyens concernés qu'ils ont été élus dès que la résolution à cet égard est sans appel, et envoyer au TSE la documentation relative aux élections présidentielles ou de députés et aux consultations populaires, dès que les révisions appropriées ont été effectuées.
- Recevoir la documentation et le matériel électoral que leur remettent les conseils électoraux municipaux et totaliser les résultats provisoires des votations réalisées dans le département, en utilisant à cette fin exclusivement les documents reçus des conseils électoraux municipaux.
- Remettre par écrit à chacun des représentants des partis politiques et des comités civiques électoraux les résultats des votations, et procéder également à leur publication.
- Veiller à l'application de la Loi sur les élections et les partis politiques.

Les attributions des conseils électoraux municipaux sont fixées à l'article 178 de la Loi sur les élections et les partis politiques. Les principales attributions sont les suivantes :

- Faire connaître les lieux de vote, lesquels doivent réunir les conditions indispensables, publier leur emplacement sous forme anticipée par les moyens adéquats.
- Remettre aux présidents des conseils de réception des votes le matériel et la documentation appropriée.
- S'assurer que les conseils de réception des votes commencent leurs travaux le jour des votations à l'heure fixée par la loi et qu'ils disposent du matériel et de la documentation nécessaires au bon déroulement de leurs activités.
- Recevoir des conseils de réception des votes toute la documentation électorale.
- Établir les résultats de la votation de leur juridiction en utilisant à cette fin les documents que leur remettent les présidents des conseils de réception des votes, non sans avoir préalablement publié adéquatement les résultats en question.

À la lecture des fonctions établies par la Loi pour les conseils électoraux, force est de conclure que les fonctions des conseils départementaux sont juridictionnelles et opérationnelles, alors que celles des conseils municipaux ne sont quasiment qu'opérationnelles.

Les conseils de réception des votes ont pour tâches et responsabilités la réception, le dépouillement et le comptage des bulletins de vote qu'ils sont appelés à recevoir dans tout processus électoral. Ces conseils sont formés de trois membres titulaires qui sont nommés par le conseil électoral municipal et qui exercent les fonctions de président, de secrétaire et de membre. Leurs attributions sont définies à l'article 178 de la Loi sur les élections et les partis politiques, les principales étant les suivantes :

- Ouvrir et mettre fin à la votation conformément à la Loi.
- Réviser le matériel et les documents électoraux.
- Effectuer, en présence des représentants des partis politiques et des comités civiques électoraux, le dépouillement et le comptage des votes exprimés au cours de l'élection.
- Élaborer les actes correspondants dans les livres d'enregistrement.
- Transporter et remettre au conseil électoral municipal la papeterie utilisée.

La Mission d'observation de la consultation populaire s'est établie au Guatemala à la fin d'avril 1999 avec la visite à Guatemala d'une mission exploratoire dirigée par le chef de mission, A. Edgardo C. Reis, dont le but était de déterminer les besoins d'observation et les aspects de logistique au niveau national. Les premiers contacts ont donc été établis avec les autorités électorales, les délégués des partis politiques, les représentants des missions diplomatiques, des organisations internationales et des moyens de communication, ainsi qu'avec d'autres leaders de la société civile.

En vertu d'un mandat de l'Assemblée générale de l'Organisation, toutes les missions d'observation électorale doivent être financées par des contributions volontaires des pays membres et/ou des nations observatrices. Par conséquent, la Mission a dû solliciter l'appui des pays membres ou observateur permanents pour financer les activités d'observation, et il convient de mentionner ici la très importante contribution du Gouvernement des États-Unis d'Amérique ainsi que la collaboration du Gouvernement du Canada.

Les activités de la Mission ont débuté avec l'établissement d'un calendrier d'observation qui devait permettre de couvrir tous les événements associés au processus de consultation populaire : des réunions et campagnes politiques à la couverture du processus par les médias, le rôle des organes électoraux et de ceux qui sont liés au processus, jusqu'aux activités réalisées le jour de la consultation populaire et l'annonce officielle des résultats quand la Mission a mis fin à ses activités.

Un groupe de trente observateurs et responsables de collecte de renseignements, formé d'hommes et de femmes ressortissants de 13 pays membres de l'Organisation (Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Équateur, États-Unis, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Suriname et Uruguay), a été chargé de l'observation du processus antérieur à la consultation, ainsi que des activités réalisées le jour du référendum et durant le processus post-référendaire de scrutin et de totalisation des votes.

Les activités des observateurs ont commencé avec l'établissement de contacts avec les autorités électorales, les représentants des organisations politiques, des médias et de la population en général, ainsi qu'avec l'observation du processus de distribution du matériel électoral pour la consultation populaire. Des réunions ont également été tenues dans la capitale du pays avec le président et les membres du Tribunal suprême électoral. Les observateurs ont visité les entrepôts et les centres d'informatique de l'institution.

### **Objectifs**

L'objectif de la Mission était d'évaluer l'intégrité, la transparence et la fiabilité du processus de consultation populaire à chacune de ses étapes, et de collaborer avec les autorités gouvernementales et électorales, les représentants des partis et des citoyens en général pour l'observation des règlements établis pour le processus en question. Les cadres de référence utilisés à cette fin ont été des instruments de base comme la Charte de l'OEA, la Constitution de la République

du Guatemala, la Loi sur les élections et les partis politiques, et les accords souscrits par le Secrétaire général avec le Tribunal suprême électoral au sujet de la procédure d'observation électorale ainsi qu'avec le Gouvernement de la République du Guatemala sur les privilèges et immunités des observateurs.

Les contacts établis et les conversations tenues avec des représentants des organisations gouvernementales, électorales, politiques et non gouvernementales (ONG) ont clairement laissé entendre qu'il n'y avait ni préoccupation ni crainte de la part de ces secteurs (ou de la part des médias ou des citoyens) quant à la possibilité de fraude ou d'actes qui pourraient affecter l'intégrité, la transparence et la fiabilité du processus. Cependant, on anticipait un niveau d'abstention élevé dans cette consultation populaire. C'est pour cette raison que la Mission s'est aussi fixé comme objectif de concentrer ses activités principalement sur la participation des citoyens, en plus d'atteindre les buts suivants :

- Donner des preuves de l'appui international existant par rapport au processus électoral et démocratique.
- Contribuer au renforcement d'un climat de confiance dans le cadre duquel la consultation populaire pourrait se dérouler normalement.
- Réduire, par une présence internationale active et disciplinée, toute possibilité de manipulation électorale.
- Vérifier la validité des résultats officiels.
- Encourager la participation volontaire des électeurs au processus de consultation populaire.
- Formuler des suggestions et recommandations en vue de contribuer au renforcement du système et des processus électoraux en République du Guatemala.
- Fournir une documentation et des informations utiles sur le processus électoral en vue de son application dans de futures élections, tant en République du Guatemala que dans d'autres pays.

Dans ce cadre, la Mission a élaboré, à l'intention des observateurs, un vaste programme d'activités qui a inclus, au cours de la période antérieure à la consultation, le maintien d'un contact permanent avec les autorités électorales (Tribunal suprême électoral et conseils électoraux départementaux et municipaux), avec les représentants des organisations politiques et les leaders d'associations et organisations civiles ainsi qu'avec les citoyens en général, afin d'observer le déroulement du processus.

Les tâches d'observation ont également inclus un suivi non seulement des campagnes d'éducation et de formation (membres des conseils de réception des votes) et d'information (TSE, médias, partis politiques, associations et ONG) de la population sur le contenu de la consultation

populaire, mais aussi des mouvements favorables et opposés à la consultation populaire, ainsi que des plaintes et accusations déposées auprès de la Mission par ceux qui, d'une façon ou d'une autre, étaient impliqués dans le processus électoral.

De même, et ce dans le cadre de l'objectif d'évaluation de la participation des citoyens, des instructions ont été fournies aux observateurs pour qu'ils obtiennent toutes les informations nécessaires sur les raisons d'une non-comparution aux centres de vote et sur les éventuels empêchements de voter, notamment la distance entre le domicile et les centres de réception de votes, la langue et d'autres motifs.

Finalement, les visites traditionnelles ont été effectuées auprès des autorités locales, des autorités électorales, des organisations politiques, des groupes et représentations ethniques, médias, etc., et la Mission a tenu à maintenir une forte présence parmi la population en général dans le cadre de ses efforts de renforcer sa visibilité.

En ce qui concerne le jour de la consultation populaire, des efforts ont été déployés en vue de concentrer la majeure partie des activités sur l'observation des événements liés à la participation des citoyens, étant donné qu'il n'y avait pas de signes éventuels d'incidents ou d'irrégularités qui auraient pu compromettre la transparence de l'acte électoral ou du processus de scrutin et de totalisation des votes.

En vue de mesurer la participation des citoyens, la Mission a décidé de réaliser une "évaluation des résultats" (*quick count* ou décompte rapide) qui permettrait, en plus de vérifier la totalisation des votes, de chercher également une projection du taux d'abstentionnisme dans les différentes régions du pays et de mesurer le taux de participation des hommes et des femmes. Parallèlement, des instructions particulières ont été fournies aux observateurs affectés aux régions où avaient eu lieu des confrontations armées dans le passé, afin qu'ils soient attentifs à la situation et observent la question de l'accès des handicapés aux bureaux de réception des votes, les aspects tant techniques que légaux susceptibles d'empêcher ou d'intimider l'électeur ou de rendre difficile l'exercice du droit de vote, ainsi que les problèmes de communication, d'information et d'explication des modifications constitutionnelles, ainsi que leur corrélation ou non avec la question de l'abstentionnisme (la langue comme composante de l'abstentionnisme, les difficultés pour certains groupes ethniques de lire les bulletins en espagnol, la distance séparant l'électeur des centres de vote vu que, au Guatemala, les centres de réception des votes sont situés exclusivement dans les chefs-lieux départementaux et municipaux).

## **1. Division politique et distribution électorale**

La République du Guatemala est organisée politiquement en 22 départements, lesquels se divisent à leur tour, en 330 municipalités. Le 16 octobre 1998, le Congrès de la République a adopté les modifications constitutionnelles visant la restructuration de l'État et l'application des accords de paix de 1996, modifications qui devaient être soumises à l'approbation des citoyens par le biais d'une consultation populaire, et ce comme condition préalable à leur entrée en vigueur. Le 1<sup>er</sup> mars 1999, le Tribunal suprême électoral a déclenché le processus de consultation populaire afin que, en date du 16 mai 1999, les citoyens ratifient ou rejettent les modifications constitutionnelles.

En date du 17 février 1999, le pays comptait 4 085 832 citoyens enregistrés (374 243 de plus qu'aux élections de 1995 avec 3 711 589 électeurs inscrits), répartis dans 6 971 bureaux électoraux.

<b>Départements</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Bureaux</b>	<b>Électeurs</b>
Guatemala	17	1 813	1 081 851
Sacatepequez	16	147	84 860
Suchitepequez	20	270	156 309
Chimaltenango	16	254	146 797
El Progreso	8	98	56 772
Quetzaltenango	24	456	268 206
Totonicapan	8	164	96 410
San Marcos	29	476	277 893
Huehuetenango	31	430	248 100
Baja Verapaz	8	125	73 072
Alta Verapaz	15	312	182 600
Peten	12	194	112 333
Chiquimula	11	201	116 942
Izabal	5	199	117 702
Jalapa	7	133	77 749
Zacapa	10	144	83 678
Jutiapa	17	290	16 930
Retalhuleu	9	183	106 632
Escuintla	13	378	221 896
Sololá	19	167	93 201
El Quiche	21	294	171 838
Santa Rosa	14	243	141 687
<b>Total national</b>	<b>330</b>	<b>6 971</b>	<b>4 085 832</b>

Aux fins de projection de la participation des hommes et des femmes à la consultation populaire, tâche qui faisait partie de l'observation, la Mission a pris comme base pour des comparaisons postérieures l'information suivante (les résultats de la projection se trouvent dans l'évaluation du "décompte rapide") :



<b>Résumé général des statistiques de la liste électorale au 17 février 1999</b>					
Citoyens alphabètes		Citoyens analphabètes		Total	Décédés
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
1 683 234 (41 %)	1 128 129 (28 %)	703 372 (17 %)	571 097 (14 %)		
2 811 363 (69%)		274 469 (31%)		4 085 832 (100%)	210715
		Total Hommes		2 386 606	
		Total Femmes		1699 226	

Source : Tribunal suprême électoral

La division en fonction de l'âge de vote électoral était la suivante :

<b>Distribution des électeurs par catégories d'âge au 17 février 1999</b>	
Électeurs inscrits entre 18 et 30 ans	1 118 847
Électeurs inscrits 30 et 50 ans	1 906 566
Électeurs inscrits entre 50 et 70 ans	833 668
Électeurs inscrits de plus de 70 ans	226 751
Total	4 085 832

## 2. Caractéristiques et procédures

Le processus électoral de la consultation populaire débute par le déclenchement de la consultation et se termine lorsque le Tribunal suprême électoral confirme la conclusion du processus, conformément à l'article 193 de la Loi sur les élections et les partis politiques. La loi précise également que le processus doit se dérouler dans un environnement de liberté et de plein respect des droits constitutionnels, qu'il ne peut y avoir aucune limite à ces droits et libertés et qu'il ne peut être décrété aucun état d'exception aussi longtemps que le processus de consultation n'est pas terminé.

C'est un système de majorité relative qui s'applique aux consultations populaires, ce qui veut dire que pour chacune des questions posées aux électeurs, la liste qui l'emporte (OUI ou NON) est celle qui obtient le plus grand nombre de votes valides.

Les citoyens guatémaltèques jouissent d'une liberté absolue pour l'exercice de leur droit de vote et personne, aux termes de la loi<sup>8/</sup> ne peut, directement ou indirectement, les forcer à voter ou à le faire pour une liste ou un parti déterminé et, "dans le cas d'une procédure de consultation décrite à l'article 173 de la Constitution, à se prononcer dans un sens déterminé". Le devoir civique d'exercice du droit de vote n'a pas force contraignante et le non-exercice de ce droit ne peut être sanctionné comme une absence électorale.

Tout citoyen titulaire d'une carte de résident en bonne et due forme a le droit de se faire inscrire sur la liste électorale de la municipalité dans laquelle il réside, en se présentant auprès des sous-délégations municipales ou des délégations dans les chefs-lieux départementaux et des postes de l'Office national d'enregistrement des citoyens. Si le demandeur présente une carte de résident en bonne et due forme, qu'il est de nationalité guatémaltèque et est âgé de plus de dix-huit (18) ans, l'énumérateur recenseur remplit le bulletin d'inscription dans lequel sont consignées les données personnelles du demandeur et lui indique la date à laquelle il doit remettre l'original de son bulletin et faire valider sa carte de résident. La carte validée contiendra le numéro d'énumération et la municipalité pour l'exercice du droit de vote.

La carte de résident, dûment validée, est le document que le citoyen présente aux bureaux de vote pour exercer son droit de vote, étant entendu que personne ne saurait, directement ou indirectement, le forcer à voter.

Ne peuvent exercer le droit de vote<sup>9/</sup> les citoyens qui se trouvent en service actif dans l'Armée nationale ou dans les corps de police ou ceux qui ont un mandat ou exécutent des activités de nature militaire. En outre, ne peut exercer le droit de vote toute personne qui est frappée de suspension dans l'exercice de ses droits civiques ou a perdu la citoyenneté guatémaltèque.

Trois mois avant chaque élection et, dans le cas de la consultation populaire, le 17 février 1999, il est mis fin au recensement des citoyens domiciliés sur le territoire des municipalités dans lesquelles se déroulent les élections et les listes électorales sont bouclées. À compter de cette date, seuls les citoyens dûment inscrits sur les listes de chaque bureau électoral peuvent exercer leur droit de vote.

### **3. Mécanisme de vote**

Le jour des élections, le citoyen se présente au bureau électoral ou conseil de réception des votes de sa municipalité et remet sa carte de résident au directeur du bureau en question. Après s'être assurés que tant le citoyen que les documents présentés répondent aux exigences de la loi, les fonctionnaires du bureau de vote remettent, dans le cas de la consultation populaire, les quatre bulletins de vote (voir annexes) dûment pliés en quatre.

Le citoyen passe ensuite dans l'isoloir destiné à maintenir le secret du vote en vue de cocher les cases appropriées sur ses bulletins, puis il retourne vers le bureau pour déposer chaque bulletin dans l'urne correspondante. Ensuite, le citoyen signe ou place son empreinte digitale sur la liste électorale, puis on lui appose sur sa carte de résident le cachet électoral avec la signature du directeur du bureau de vote. Le processus se termine avec l'application d'encre indélébile sur l'index de la

---

8 Article 13 de la Loi sur les élections et les partis politiques.

9 Article 14 de la Loi sur les élections et les partis politiques.

main droite du votant, procédure qui permet d'éviter que le citoyen revienne voter, puis sa carte de résident lui est remise en mains propres.

Les bureaux de vote s'ouvrent à 7 heures du matin et se ferment à 18 heures, pour autant qu'il n'y ait plus personne dans l'enceinte du bureau qui attende son tour pour voter. Le directeur du bureau de réception des votes confirme ensuite la fin de la votation. Après avoir compté les bulletins restants, on leur appose le timbre NON UTILISÉS et on les place dans le sac correspondant. Enfin, on ouvre l'urne de la question "Un" et on déplie les bulletins. On vérifie sur la liste électorale le nombre de votants enregistrés et on compare avec le résultat du décompte de tous les bulletins.

Le directeur prend les votes un par un et annonce leur classement dans les catégories "valide"(OUI ou NON), "nul" et "blanc". S'il y a une quelconque objection, la question est soumise au vote des membres du bureau de réception des votes, lesquels décident à la majorité. Les représentants des candidats ou des partis politiques ont le droit de contester s'ils ne sont pas d'accord avec la décision. Une fois que les bulletins de chaque urne ont été classés, il est procédé au comptage de chaque dossier, le résultat est officiellement annoncé et consigné dans le rapport final, puis un certificat de scrutin est émis et remis immédiatement aux vérificateurs légalement accrédités auprès du conseil de réception des votes.

La Mission désire mettre en évidence le grand sens de coopération manifesté par le président et les membres des bureaux de réception des votes qui ont fait partie de l'échantillon, d'autant plus qu'il leur a été demandé d'identifier les votants par sexe, ce qui sortait de leur éventail d'obligations. Dans la liste de comptage des votants, une marque ou une lettre a été utilisée pour identifier un homme ou une femme. Ceci a permis de faire les projections que contient ce rapport sur la participation d'hommes et de femmes à la consultation populaire.

---

## L'observation

Les observateurs ont été répartis en douze “cellules régionales d’observation”, avec le siège en la ville de Guatemala et des sous-sièges à Quezaltenango, San Marcos, Huehuetenango, Salamá, Chiquimula, Flores, Mazatenango, Escuintla, Sololá, Santa Cruz del Quiché et Santa Rosa, le tout couvrant la majorité des municipalités de dix-sept des vingt-deux départements du pays.

	<b>Siège / Sous-sièges</b>	<b>Départements</b>	<b>Municipalités</b>	<b>Bureaux</b>	<b>Électeurs</b>
1	Cd. Guatemala	Guatemala	17	1813	1081851
		Chimaltenango	16	254	146797
2	Quezaltenango	Quetzaltenango	24	456	268206
		Totonicapan	8	164	96410
3	San Marcos	San Marcos	29	476	277893
4	Huehuetenango	Huehuetenango	31	430	248100
5	Salamá	Baja Verapaz	8	125	73072
6	Flores	Peten	12	194	112333
7	Chiquimula	Chiquimula	11	201	116942
		Izabal	5	199	117702
		Zacapa	10	144	83678
8	Masatenango	Suchitepequez	20	270	156309
		Retalhuleu	9	183	106632
9	Escuintla	Escuintla	13	378	221896
10	Sololá	Sololá	19	167	93201
11	Santa Cruz del Q.	El Quiche	21	294	171838
12	Santa Rosa	Santa Rosa	14	243	141687
		Total couverture	267	5991	3514547
		OEA			
		Total, national	330	6971	4085832

Les activités des observateurs diffèrent quant à la période d’observation. Les activités antérieures à la consultation populaire visaient à donner une visibilité à la Mission et les observateurs ont tenté de couvrir le maximum de localités. Durant cette période, on s’est efforcé de maintenir le contact avec les autorités électorales des localités, les représentants des partis politiques et les médias, et avec le public en général. Les tâches consistaient à offrir, dans le cadre de ces contacts, une explication détaillée sur les objectifs de la Mission (voir chapitre II, Objectifs) et recevoir les plaintes formelles liées au processus électoral.

### 1. Activités antérieures à la consultation populaire

Au cours des activités antérieures à la consultation populaire, le processus n’a pas fait l’objet d’une quelconque plainte formelle. Les observateurs ont réalisé les objectifs de la Mission et leur présence a été amplement divulguée par les médias. Dans toutes les localités qu’ils ont visitées, les

observateurs ont pu, selon leur rapport, une apathie et un désintérêt général de la population relativement à la participation à la consultation populaire, et ce pour diverses raisons allant de l'ignorance du contenu de la consultation à des problèmes de transport aux lieux de vote.

À l'exception de la semaine antérieure à la consultation, le contenu de la consultation a fait l'objet d'une diffusion très limitée dans les médias et aussi de la part des partis politiques et des autorités départementales et locales. Des conversations qu'ils ont eues avec les représentants des partis, les observateurs ont pu conclure que la consultation populaire n'était pas un objectif électoral et que, pour cette raison, les partis avaient décidé de ne pas déployer trop d'efforts ni de ressources financières pour ce processus, préférant au contraire se concentrer sur les élections générales du 7 novembre 1999. Cependant, à mesure que s'approchait la date de la consultation, la campagne d'éducation et d'explication de la part du Tribunal suprême électoral s'est intensifiée. On a également noté une intensification des campagnes en faveur du "oui" et du "non" de la part des différents partis politiques et autres associations (patronales, commerciales et syndicales).

## **2. Activités réalisées durant la consultation populaire**

Au cours de la journée de consultation populaire, les activités ont été axées sur les départements et les municipalités qui faisaient partie de l'échantillon pour le "décompte rapide" (voir chapitre IV). Chaque observateur s'est vu assigner deux bureaux électoraux – primaire (dans lequel il a suivi le scrutin) et secondaire (dans lequel il a obtenu les résultats en copiant les relevés du scrutin) – et des instructions lui ont été données d'être présent à l'ouverture et à la fermeture du scrutin au bureau primaire. Il lui a également été recommandé de visiter le plus grand nombre possible de bureaux le jour de la votation. On trouvera ci-après un relevé des activités et observations réalisées avant, pendant et après l'acte électoral.

### **Rapports régionaux**

#### *Siège de Ciudad Guatemala*

Les observateurs ont visité près de 80 centres de vote pour un total d'environ 2 400 bureaux. La plupart des centres de vote étaient situés dans des écoles, et dans chacun d'entre eux, il y avait en moyenne quelque 30 bureaux de vote avec un espace suffisant pour assurer leur bon fonctionnement. Dans la région, en termes généraux, les membres des bureaux de vote et autres fonctionnaires électoraux sont arrivés à l'heure prescrite pour préparer les locaux afin que le scrutin puisse commencer normalement, comme on a pu le constater dans les lieux visités à 7 heures du matin. En général, les bureaux électoraux visités ont reçu leurs fournitures complètes pour la votation. Dans les cas où il manquait des fournitures, le délégué du TSE s'est chargé de le remplacer ou de faire venir les fournitures manquantes. Du début à la fin de la journée, on a pu constater que, à l'exception d'une faible présence de vérificateurs du Front républicain guatémaltèque (FRG), aucun parti n'avait accredité de vérificateurs ou de représentants auprès des bureaux électoraux.

Les observateurs ont mis en évidence la faible participation des électeurs, même dans les centres à accès facilité. Des conversations qu'ils ont eues avec les électeurs, les observateurs ont retenu que la majorité des votants avaient pris entre vingt et trente minutes pour arriver au Centre de vote. Il a été noté que pour une bonne partie des votants de la capitale, le moyen de transport préféré

a été le véhicule privé. Cependant, bon nombre d'entre eux sont arrivés à pied et environ trente pour cent ont utilisé les transports publics ou des camionnettes privées prévues à cette fin. Certains votants sont venus voter accompagnés d'autres membres de leur famille. Dans la majorité des cas, les membres de la famille en âge de voter étaient inscrits dans d'autres bureaux situés dans le même centre de vote.

Dans les centres de vote visités, la faible participation a entraîné l'absence de files d'attente qui auraient pu retarder l'électeur dans le processus de vote. Le processus de vote, en règle générale, a pris au votant approximativement trois minutes. L'unique difficulté pour l'électeur a été, dans certains cas, de trouver le bureau de vote approprié. Aucun votant n'a rencontré d'obstacles légaux pour exercer son droit de vote et dans tous les bureaux visités, le secret du vote a été maintenu. Hommes et femmes sont venus voter avec de petits enfants et l'accès au centre de vote a été permis aux personnes qui ne s'y rendaient pas pour voter. Il convient également de souligner qu'il y avait un nombre suffisant d'installations pour faciliter l'exercice du droit de vote aux personnes handicapées, dont, entre autres, la disponibilité de bulletins en Braille dans les bureaux. Dans les cas exceptionnels où l'électeur était dans l'impossibilité de venir voter, il se trouvait dans de nombreux cas que le votant s'était inscrit après la fermeture de la liste électorale pour la consultation populaire.

Dans les centres observés, les membres du bureau (généralement des enseignants et des étudiants) se sont présentés diligemment à 5 heures du matin. La plupart des bureaux avaient en outre un membre suppléant. Parmi les membres du bureau, on a pu constater un nombre réduit d'autochtones, pour la plupart des membres suppléants qui ont participé à l'ensemble du processus de vote et de scrutin. Il convient de souligner que les membres des bureaux ont pu démontrer pendant toute la journée qu'ils étaient bien formés et qu'ils avaient pu fournir une aide satisfaisante aux votants.

En plus de la bonne formation des membres des bureaux et des autorités électorales locales, la police nationale a maintenu le système de sécurité avec un grand professionnalisme. L'ambiance a été calme et l'ordre public n'a pas été troublé durant toute la journée. La police s'est tenue en dehors des centres de vote et a limité ses patrouilles aux rues et chemins d'accès aux municipalités. Il n'y a peu d'activités de prosélytisme dans les centres de vote.

Dans le département de Guatemala, les observateurs ont été présents dans la ville de Guatemala, à Mixco, à Palencia, à Villa Nueva et à Villa Cañales. Durant la journée électorale, la quasi-totalité des bureaux des municipalités de San Andrés de Itzapa, Zaragoza et Comalapa dans le département de Chimaltenango ont été visités. Il faut souligner ici que dans la municipalité de Chimaltenango, il y a approximativement 80 000 personnes d'âge électoral et aptes au vote mais que jusqu'à présent, 21 963 seulement se sont inscrites sur la liste.

#### *Sous-siège de Quezaltenango*

Dans le département de Quetzaltenango, les municipalités suivantes ont été visitées le jour de la consultation : Sibilia, Cajola, Esperanza, San Mateo, San Juan Ostuncalco, Concepción, Chiquivichapa, San Martín Sacatepeche, Colamba.

La journée s'est déroulée selon l'horaire prévu. Les bureaux de réception des votes ont reçu des fournitures électorales complètes et en bonne et due forme. De même, les membres des bureaux ont démontré leurs capacités et compétences pour l'exécution du travail qui leur avait été confié.

Durant toute la consultation, les partis politiques n'ont pas eu une présence marquante et n'ont pas recouru à l'ingérence. Ils n'ont pas non plus, de façon générale, accredité de représentants pour vérifier le déroulement du processus de vote. La présence des votants aux endroits prévus pour l'observation a été rare et l'abstentionnisme a été notoire durant toute la journée. Il se peut que cela soit dû, entre autres, à l'ignorance marquée de la part de l'électorat quant au contenu des modifications constitutionnelles qui leur étaient soumises dans le cadre de cette consultation.

La police n'a pas eu de présence permanente dans les centres de vote. Ses activités ont été réduites à de simples patrouilles périodiques.

#### *Sous-siège de Sololá*

Pendant la journée de consultation, un nombre considérable de bureaux de vote situés dans les municipalités suivantes du département de Sololá ont été visités : Panajachel, Santa Clara La Laguna, San Juan La Laguna, San Marcos La Laguna, Santa María Visitación, San Pablo La Laguna, San Pedro La Laguna et Sololá.

Les bureaux de vote ont ouvert leurs portes en général à l'heure prévue. Aucun représentant de partis politiques n'a été présent au cours de la journée. Dans tous les cas, les bureaux de vote visités avaient reçu des fournitures électorales complètes pour le bon déroulement du processus.

En général, le taux de participation a été très faible. Dans leur majorité, ce sont des votants résidant près du lieu de vote qui se sont présentés. La distance considérable, dans certains cas, entre le bureau de réception des votes (situé dans le noyau urbain de la municipalité) et le lieu de résidence du votant a contribué à cette faible participation, si l'on en croit les commentaires faits par certains votants interrogés.

Il convient de souligner qu'un petit nombre de membres des bureaux de vote ont été absents ou n'ont pas rempli leurs obligations civiques. Des 33 bureaux visités, seuls 5 avaient à déplorer l'absence de certains de leurs membres. Dans les centres de réception des votes de la municipalité de Sololá, un très petit nombre des membres du bureau étaient des autochtones. À ce sujet, les organisations (ONG) autochtones locales ont fait part à la Mission d'observation de leur inquiétude quant à l'absence d'autochtones dans les bureaux de vote de cette ville (Conavigua, C.V.C., Conic, Defensoría Maya, Asociación de Estudiantes y Profesionales Mayas, Coordinadora de Organizaciones Mayas de Sololá).

Dans le département, la police a été présente aux abords immédiats des centres de vote, sans pour autant intervenir dans le déroulement du processus. En ce qui concerne les autorités électorales départementales et municipales, il y a eu une très bonne disposition et collaboration relativement au programme d'activités de la Mission de l'OEA.

Parmi les votants, on a enregistré une participation très faible des femmes: 41,5 % de la liste du bureau 1 de la municipalité de Santa Clara étaient des femmes, et pourtant seules 12 % sont venues voter. Ce fait s'est répété dans les autres bureaux visités.

#### *Sous-siège de San Marcos*

Au cours de l'observation réalisée le jour de la consultation, il faut mettre en évidence quelques aspects qualitatifs qui ont été un dénominateur commun durant le déroulement des activités dans le département. Dans ce sens, il convient de mentionner que les centres de réception des votes ont exécuté les tâches qui leur revenaient dans les règles de l'art, les membres des bureaux ont démontré leurs capacités et compétences dans l'exécution de leur travail et la totalité des fournitures électorales étaient complètes et en bon ordre. Quant aux partis politiques, leur présence était faible et ils ne sont pas ingérés dans le processus de consultation.

Les personnes qui se sont présentées dans les centres de vote pour exercer leur droit ont dit ne pas avoir eu de difficultés majeures pour leur déplacement. La présence des votants aux sites prévus pour l'observation était faible. La police n'a pas eu une présence permanente aux lieux de vote, Ses activités se sont limitées à des patrouilles périodiques.

Il semble approprié de souligner ici que les personnes qui ont participé au processus ont dit ignorer à fond le contenu des modifications constitutionnelles faisant l'objet de la consultation. Cette ignorance s'est manifestée jusque chez certains fonctionnaires chargés d'orienter le processus. Il faut voir dans la cause de cette ignorance un manque de diffusion du contenu des modifications constitutionnelles et/ou la diffusion partielle de ce contenu qui obéissait plus à des intérêts particuliers ou sectoriels de divers groupes, organismes et institutions. Dans les journées précédant la consultation, on a noté un accroissement de la diffusion pour inviter à prendre une des options présentées, sans pour autant inclure ou faire connaître le contenu des modifications, une situation qui a entraîné une grande confusion dans l'électorat.

Une autre difficulté pour la participation des citoyens a été causée par les grandes distances qu'ont dû parcourir les votants pour se rendre dans les centres urbains où étaient situés les postes de vote. À cela est venu s'ajouter le fait que les bases des organisations politiques au niveau local n'ont pas montré assez d'intérêt pour inciter les citoyens à se prévaloir de leur droit de vote.

Le manque d'information dû à la difficulté d'accès de nombreux citoyens aux médias de communication tels que la presse, la radio et la télévision, en plus d'un taux élevé d'analphabétisme et de barrières linguistiques évidentes existant dans certaines régions du pays, ont été d'autres facteurs déterminants dans la faible participation à San Marcos.

#### *Sous-siège de Huehuetenango*

Durant la journée de consultation, les observateurs ont visité, dans le département de Huehuetenango, 150 bureaux électoraux situés dans les différents centres de vote des municipalités d'Aguacatan, de Colotenango, de Chantla, de Huehuetenango (chef-lieu municipal), de La Democracia, de La Libertad, de Nenton, de San Juan Atitan, de San Rafael Petzal, de San Sebastián Coatan et de Santa Ana Huista.



Il a été observé dans la région que tous les bureaux électoraux visités avaient commencé leurs activités à l'heure indiquée et que, à peu d'exceptions près, ils avaient reçu toutes leurs fournitures. Au cours de la journée, il n'a pas été observé, dans les centres de vote, une quelconque présence de vérificateurs et représentants des partis politiques.

La majorité des votants ayant participé à la consultation ont dit avoir dû marcher pendant deux à trois heures pour arriver à leur bureau de vote et ceux qui s'étaient déplacés en autobus ont mis tout autant de temps. Le transport utilisé, en général, a consisté en camionnettes et autobus. Le dimanche étant typiquement un jour de marché et de messe, il faut reconnaître qu'une grande partie des votants se sont déplacés pour exercer leur droit de vote en compagnie de leur famille.

Dans certaines municipalités, il n'a pas été nécessaire pour les votants d'attendre pour émettre leur vote, alors que dans d'autres municipalités, les électeurs se sont trouvés dans des files de dix à quinze personnes. En général, le temps moyen nécessaire pour le processus de vote a été de deux minutes. Dans certains cas, il a été observé que les votants avaient de la difficulté à localiser leur bureau de vote. En outre, durant leur visite dans divers secteurs électoraux, les observateurs n'ont détecté que trois cas de personnes qui n'ont pas pu voter parce qu'elles n'étaient pas inscrites sur la liste électorale.

Dans tous les bureaux de vote visités, on a observé la présence de trois membres de rigueur, lesquels ont accompli leurs fonctions à satisfaction. Il n'y a eu, dans les environs immédiats de ces bureaux, aucun acte ou activité de prosélytisme qui aurait pu affecter le déroulement normal du processus électoral. En outre, il convient de signaler que la journée s'est déroulée dans un climat général de totale sécurité, avec une présence très discrète de la police qui exerçait ses activités de gardien de l'ordre public dans les environs immédiats des centres de vote.

#### *Sous-siège de Salamá*

Le processus de vote a débuté à l'heure prévue (7 heures) sans que soit notée une quelconque irrégularité. Les fournitures électorales étaient complètes dans la quasi totalité des bureaux et, de façon générale, le scrutin s'est très bien déroulé. Cependant, on a noté une participation réduite de la population, et ce pour diverses raisons qui vont des difficultés d'accès aux centres de vote jusqu'au manque d'intérêt de l'électeur apparemment mal informé sur les thèmes de la consultation populaire.

#### *Sous-siège de Flores*

Dans le département du Peten, les municipalités de Santa Ana, San Benito, Flores, Libertad, Sayaxche, San Luis, Poptun et Dolores ont été visitées. Dans les jours précédant les élections, des contacts ont été établis avec les autorités électorales, des agents de la Police nationale et avec certains membres des partis politiques. Des conversations ont également été tenues avec divers membres de l'électorat, y compris une communauté de 34 familles autochtones près de la localité de Ceibal.

Le processus électoral de la consultation dans le département a été généralement efficace vu que les membres des bureaux, pour la plupart des enseignantes et des enseignants, avaient une expérience antérieure qui a facilité le déroulement de leurs activités. Ceci dit, la participation électorale a été, selon les bureaux visités, très basse : 10 % en moyenne. La participation des femmes, en particulier, a été extrêmement faible avec un taux inférieur à 10 % dans certains bureaux.

Il y a eu, à cet égard, un très grave manque d'information du public. La majorité des citoyens n'avaient pas la moindre idée sur les avantages qui pourraient résulter d'un "oui" ou d'un "non". À cela s'ajoute une absence d'intérêt substantielle de la part des partis politiques pour le déroulement de la consultation.

Un autre problème dans l'exercice du droit de vote a été la difficulté ou le manque d'accès des électeurs aux centres de vote. La majorité de la population rurale vit très éloignée des chefs-lieux de municipalités et, dans ce sens, se rendre dans leur bureau de vote représente un effort énorme et entraîne des dépenses considérables. À cela s'ajoute, dans de nombreux cas, le manque d'un transport adéquat. Là où existent des associations actives d'autochtones, comme dans la municipalité de San Luis, le taux de participation au vote a été bien plus élevé.

#### *Sous-siège de Mazatenango*

Durant la journée de vote, la quasi totalité des municipalités du département de Mazatenango ont été visitées. Le processus de vote s'est déroulé de façon adéquate et conformément aux procédures convenues et suggérées par le TSE. En général, les membres du bureau étaient tous présents et disposaient de toutes les fournitures nécessaires pour la réalisation de l'activité déjà avant l'heure prévue d'ouverture, ce qui a permis de commencer les activités de la journée avec une ponctualité exemplaire.

Ce département étant essentiellement une zone agricole et la population étant en majorité rurale, quelques difficultés ont été observées, notamment en ce qui a trait au déplacement des votants de leur domicile au chef-lieu pour aller voter. Ceci n'a pas été la seule cause d'un taux d'abstentionnisme élevé tout au long de la journée. Le manque d'information et de diffusion sur le contenu des modifications constitutionnelles et l'ignorance qui en est résulté chez les citoyens ont été des facteurs essentiels au moment de déterminer la volonté de participation de l'électorat.

Dans les centres de vote, le vote a pu être exprimé dans le secret et les bulletins ont pu être déposés de manière adéquate dans les urnes spécialement prévues à cette fin. La police n'est pas intervenue dans le déroulement du processus et a effectué des patrouilles sporadiques à une distance respectable des centres de vote.

La fermeture du bureau et du scrutin a été faite à l'heure prévue, de façon calme et bien ordonnée, des qualités qui s'appliquent au déroulement du processus durant toute la journée. Les bulletins non utilisés ont été mis sous scellés avant qu'il ne soit procédé à la fermeture définitive du bureau.

#### *Sous-siège de Chiquimula*

Dans le département de Chiquimula, des visites ont été effectuées dans la quasi totalité des 66 centres de réception des votes situés dans les municipalités de Chiquimula et de San José la Arada, ainsi que les 50 autres situés dans les municipalités de Zacapa et d'Estanzuela, département de Zacapa. En général, les centres de réception des votes ont ouvert à l'heure indiquée. On a pu observer une bonne connaissance du processus de la part des membres du bureau quant à l'exécution

de leurs tâches et au déroulement du processus. Les autorités électorales ont également effectué leurs travaux avec efficacité et impartialité.

Tout au long de la journée de vote, les électeurs ont pu facilement trouver leurs centres de réception des votes, et il leur a fallu approximativement trois minutes pour exercer leur droit de vote. Dans les bureaux visités, il n'a pas été constaté de présence de représentants des partis politiques en train de vérifier le processus.

Il convient de préciser ainsi que la Mission d'observation électorale n'a pas reçu, durant toute la journée, une plainte quelconque liée à la régularité du processus.

#### *Sous-siège d'Escuintla*

Le processus électoral dans le département d'Escuintla n'a pas été différent des autres et a fait l'objet, de façon générale, des mêmes observations : faible participation populaire, bonne formation des membres des bureaux, organisation adéquate des centres de vote, ainsi que problèmes d'accès aux chefs-lieux, ce qui a rendu difficile la comparaison d'un bon nombre d'électeurs.

En moyenne, il y avait 4 bureaux par centre de vote, lesquels ont ouvert entre 7 heures et 7 h 10 le matin. Il y avait suffisamment d'espace pour les bureaux, mais en raison de la chaleur, ils ont décidé de chercher de l'ombre et de se rapprocher. Les fournitures étaient complètes et il n'y a pas eu de représentants des partis politiques. Le moyen de transport le plus utilisé a été la bicyclette. Il a été remarqué que les membres d'une même famille n'étaient pas inscrits sur la même liste dans le même centre parce qu'ils avaient été enregistrés par groupe d'âge.

Comme il n'y avait pas de files, le processus de vote a été très rapide. Un bon nombre de votants interrogés par les observateurs ont dit ne pas bien connaître les réformes proposées et ont signalé qu'ils voyaient là une des raisons pour le niveau élevé d'abstentionnisme.

#### *Sous-siège de Santa Cruz del Quiche*

Dans le département de Santa Cruz del Quiche, les observateurs ont visité, entre autres, les municipalités de Cunén, Nebaj, Sacapulas et Uspantán. Les centres de réception des votes ont ouvert leurs portes ponctuellement à 7 heures du matin. Le début de la journée s'est caractérisé par un très haut niveau d'organisation et, en général, les fournitures requises pour la votation étaient complètes. Les représentants des partis politiques (vérificateurs) étaient absents dans tous les cas.

Dans les centres de vote, le secret du scrutin a été maintenu. Il n'y a pas eu, à l'intérieur ou dans les environs immédiats des centres, des actes de prosélytisme qui auraient pu affecter le déroulement normal et ordonné du processus. On n'a pas observé non plus de cas d'intimidation qui auraient pu empêcher aux électeurs d'exercer leur droit de vote.

Durant la journée électoral, le niveau d'abstentionnisme était très clairement élevé. À 15 heures, seuls 16,7 % des électeurs inscrits avaient voté dans l'un des bureaux visités et la même tendance a pu être observée dans les autres bureaux. Les votants interrogés à ce sujet ont dit que les raisons principales pour lesquelles les gens ne venaient pas voter étaient d'une part le manque de connaissances de l'espagnol (la région est peuplée par un grand nombre de Mayas) et, d'autre part, le manque d'information relativement au contenu des modifications constitutionnelles. Une autre

difficulté mise en évidence a été le manque de transport adéquat (et son coût élevé) depuis le village de résidence jusqu'à la municipalité.

*Sous-siège de Santa Rosa*

Les observateurs ont visité huit municipalités : Santa Cruz Naranjo, Taxisco, Chiquimulilla, Pueblo Nuevo Viñas, Cuilapa, Santa Rosa de Lima, Barberena et Santa Maria Ixhuatan, et ont concentré leurs activités d'observation sur 30 bureaux de vote. Les bureaux de réception des votes étaient bien distribués dans les centres de vote et l'espace entre eux était suffisant pour une votation ordonnée. Les fournitures électorales dans ces bureaux étaient complètes, bien qu'il ait été constaté dans certains bureaux que quelques bulletins de vote n'avaient pas été imprimés (blancs). En outre, certains formulaires de contestation et de justification de scrutin manquaient.

Les représentants des partis politiques étaient absents des centres de vote. Le processus de vote (chaque électeur prenait en moyenne 5 minutes pour voter) a été ordonné et calme, sans l'existence de files d'attente pour voter. L'emplacement des fournitures et du local de vote donnait au citoyen les conditions nécessaires à l'exercice du vote dans le secret. Tous les bureaux visités étaient occupés par tous les membres qui leur avaient été assignés.

De nombreux électeurs ont dit être indécis pour voter car ils ne comprenaient pas toujours bien ce sur quoi ils allaient voter. Dans les centres de vote visités, peu nombreux ont été les électeurs qui ont eu des problèmes pour arriver au local de vote, et la grande majorité ont utilisé des véhicules privés. La police était présente dans les centres de vote où un plus grand nombre de votants étaient inscrit, sans pour autant arrêter de surveiller les autres. Aucun acte de violence n'a été enregistré.

Selon les données fournies par le président du conseil municipal de Santa Rosa de Lima, vers les 10 heures du matin, on n'avait enregistré que 3 % des électeurs pour l'exercice du vote. À 14 heures, ce pourcentage était de seulement 8 %.

## **1. Introduction**

Le “décompte rapide” (CR) est un processus de statistique permettant de vérifier le compte final des votes exprimés dans une élection. Pour le CR, il faut avoir un échantillon des bureaux de vote dans lesquels les observateurs de l’OEA sont présents durant le dépouillement des votes et il est ainsi possible de garantir et de certifier les résultats obtenus dans ces bureaux. Les méthodes statistiques sont utilisées pour projeter les résultats de ces bureaux sur l’ensemble du pays. Les résultats officiels de l’élection sont comparés avec les résultats de la projection faite dans le cadre du CR. S’il y a une différence entre les résultats, dans le cadre d’une certaine marge d’erreur, il est possible de soupçonner que des problèmes existent dans le compte officiel. Ceci dit, il est important de noter que la fonction du CR n’est pas de prédire qui va être le gagnant des élections, mais plutôt d’indiquer, tel que mentionné plus haut, si le compte officiel présente des irrégularités douteuses. Le processus a été utilisé par l’Organisation des États Américains dans d’autres élections et l’a été encore une fois de plus dans cette consultation populaire au Guatemala.

Comme le nombre d’observateurs disponibles était limité, il a été décidé de prendre deux échantillons avec 30 bureaux de réception des votes dans chacun d’entre eux parmi tous les bureaux de réception des votes du pays. Le premier échantillon a été nommé “échantillon primaire” et le deuxième “échantillon secondaire”. Après l’observation du scrutin et l’obtention des résultats du décompte rapide des votes du bureau de l’échantillon primaire, l’observateur a immédiatement transmis les données au centre d’informatique de la Mission et, par la suite, s’est chargé de chercher et de transmettre le résultat du scrutin du bureau secondaire.

La consultation populaire du Guatemala avait comme objectif de consulter la population relativement à une série de modifications constitutionnelles et, pour ce faire, l’électeur était appelé à répondre à 4 questions (on trouvera une copie des bulletins utilisés pour la consultation dans les annexes). Pour ce CR, la Mission avait un intérêt spécial à ne pas seulement faire des projections pour les résultats des 4 questions, mais aussi à connaître la participation des électeurs en général et par sexe, parce qu’on s’attendait à un taux d’abstentionnisme élevé.

## **2. Le processus d’échantillonnage**

Il est très difficile de connaître à l’avance la marge d’erreur de la projection faite à l’aide du CR, puisque cette information dépend des données de l’élection qui va se tenir. Cependant, il existe un processus d’échantillonnage qui permet d’obtenir une erreur plus petite pour un échantillonnage de même dimension: on le connaît sous le nom technique d’“échantillonnage stratifié”. Pour employer cette technique, il est nécessaire de diviser la population en strates homogènes, c’est-à-dire de prendre des sous-ensembles de l’univers des bureaux de réception des votes dans le cadre desquels on s’attend à une variabilité réduite des résultats. D’un autre côté, la variabilité escomptée entre les sous-ensembles (strates) doit être plus grande que la variabilité au sein de ces sous-ensembles. Ce fut là le processus utilisé dans le CR pour la consultation populaire du Guatemala. De plus, il y avait un intérêt spécial à connaître le comportement des électeurs dans la capitale et à l’intérieur. C’est pour cela que le facteur retenu pour établir la stratification a été l’emplacement des bureaux de réception des votes dans la capitale et dans l’intérieur.

Les projections faites séparément dans chaque strate ont été combinées à la fin pour donner une estimation de la proportion de votes pour le “oui”, pour le “non”, pour les bulletins de vote en blanc, pour les bulletins nuls, ainsi que pour la participation des votants en fonction de leur sexe. Le schéma d'échantillonnage retenu a donc été celui d'un ‘échantillon aléatoire stratifié’.

Sur le nombre total des bureaux du pays, 6 971, on a utilisé la strate “capitale” avec 1 234 bureaux (soit 17,7 % des bureaux) et la strate “intérieur” avec 5 737 bureaux (83,3 % du total). Les échantillons primaire et secondaire avaient chacun, pour la région de la capitale, un total de 9 bureaux (18 au total) et, pour l'intérieur 21 (sur un total de 42).

### **3. Estimation**

Avant de calculer les projections, on a utilisé une preuve statistique pour comparer les échantillons primaire et secondaire. Comme aucune preuve de différence n'a été établie entre les deux, les deux échantillons ont été joints pour travailler avec 60 bureaux de réception des votes.

Il a été procédé à l'estimation du pourcentage des votes dans chacune des 4 “élections” pour le “oui”, pour le “non”, les votes en blanc et les votes nuls, et le pourcentage d'abstention pour le sexe masculin, féminin, et l'abstention en général. Les projections relatives au pourcentage d'électeurs qui n'ont pas voté, par sexe, ont été faites considérant comme un 100 % l'ensemble des électeurs inscrits sur la liste. Les projections ont été faites pour la capitale, pour l'intérieur et pour l'ensemble du pays. On a également estimé la marge d'erreur de chaque estimation pour un coefficient de confiance de 95,0 %. Les calculs ont été réalisés sur micro-ordinateur à l'aide du système SAS dans un environnement Windows 98. Les programmes utilisés pour les calculs ont été testés sur des populations simulées sur ordinateur. Les expressions mathématiques des estimateurs utilisés sont présentées en annexe.

### **4. Résultats**

On trouvera ci-après les résultats. Il est important de noter que le taux de fiabilité de 95,0 % est valide pour chacune des estimations distinctes (soit par résultat individuel). Il n'est pas valide comme taux d'ensemble pour toutes les estimations en une fois.

Pourcentage de votes en faveur du OUI, du NON, bulletins blancs et bulletins nuls  
 Abstention et participation par sexe - 'CAPITALE '  
 Limites de confiance de 95 %

-----  
 -----

QUESTION=1

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	26.57	24.85	28.29
NON	73.43	71.71	75.15
BLANCS	0.37	0.06	0.68
NULS	3.31	2.43	4.19

-----  
 -----

QUESTION=2

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	20.37	18.34	22.40
NON	79.63	77.60	81.66
BLANCS	0.61	0.26	0.96
NULS	3.26	2.48	4.05

-----  
 -----

QUESTION=3

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	23.57	21.53	25.61
NON	76.43	74.39	78.47
BLANCS	0.56	0.23	0.88
NULS	3.31	2.65	3.97

-----  
 -----

QUESTION=4

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	27.71	25.39	30.04
NON	72.29	69.96	74.61
BLANCS	0.84	0.28	1.40
NULS	2.94	2.14	3.73

ABSTENTION-----

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Abstention masculine	47.15	43.61	50.59
Abstention féminine	52.85	49.31	56.39
Total Abstention	79.93	77.40	82.46

Pourcentage de votes en faveur du OUI, du NON, bulletins blancs et bulletins nuls  
Abstention et participation, par sexe - INTÉRIEUR  
Limites de confiance de 95 %

-----  
-----  
QUESTION=1

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	51.92	45.09	58.76
NON	48.08	41.24	54.91
BLANCS	3.21	2.34	4.09
NULS	7.58	6.23	8.92

-----  
-----  
QUESTION=2

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	44.64	37.88	51.40
NON	55.36	48.60	62.12
BLANCS	4.92	3.79	6.05
NULS	7.89	6.51	9.27

-----  
-----  
QUESTION=3

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	46.10	39.65	52.55
NON	53.90	47.45	60.35
BLANCS	4.65	3.58	5.73
NULS	8.09	6.72	9.45



QUESTION=4

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	50.64	44.13	57.16
NON	49.36	42.84	55.87
BLANCS	4.32	3.26	5.38
NULS	7.58	6.19	8.96

ABSTENTION

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Abstention masculine	61.77	58.09	65.44
Abstention féminine	38.23	34.56	41.91
Total Abstention	81.48	9.17	83.80

Pourcentage de votes en faveur du OUI, du NON, bulletins blancs et bulletins nuls  
 Abstention et participation, par sexe - Total  
 Limites de confiance de 95 %

QUESTION=1

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	47.44	41.81	53.07
NON	52.56	46.93	58.19
BLANCS	2.71	1.99	3.43
NULS	6.82	5.70	7.94

QUESTION=2

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	40.34	34.76	45.92
NON	59.66	54.08	65.24
BLANCS	4.15	3.22	5.08
NULS	7.07	5.93	8.21

QUESTION=3

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	42.11	36.79	47.43
NON	57.89	52.57	63.21
BLANCS	3.93	3.04	4.82
NULS	7.24	6.11	8.37

QUESTION=4

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
OUI	46.58	41.20	51.96
NON	53.42	48.04	58.80
BLANCS	3.70	2.82	4.58
NULS	6.76	5.61	7.91

ABSTENTION-----

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Abstention masculine	59.18	56.09	62.27
Abstention féminine	40.82	37.73	43.91
Total Abstention	81.21	79.25	83.17

On trouvera ci-après les projections pour l'abstention par sexe, pour la capitale, pour l'intérieur et pour l'ensemble du pays, prenant comme base un taux de 100 % pour représenter les électeurs et électrices inscrits sur la liste, en d'autres mots le pourcentage présenté ci-après se réfère aux électeurs de chaque sexe qui n'ont pas voté.

Pourcentage d'abstention par sexe - 'CAPITALE '  
Limites de confiance de 95 %

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Abstention masculine	77.41	74.32	80.50
Abstention féminine	82.33	79.87	84.79

Pourcentage d'abstention par sexe - 'INTÉRIEUR'  
Limites de confiance de 95 %

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Abstention masculine	79.03	75.48	82.58
Abstention féminine	85.78	82.07	89.48

Pourcentage d'abstention par sexe - Total  
Limites de confiance de 95 %

Résultats	Pourcentage	Limite inférieure	Limite supérieure
Abstention masculine	78.74	75.77	81.71
Abstention féminine	85.17	82.09	88.25

## Annexe

### *Estimateurs utilisés*

Les estimations ont été déterminées séparément dans chaque strate et, à la fin, ont été combinées avec un poids égal aux proportions de bureaux dans la strate :

- Taille de l'échantillon dans la strate
- Nombre de bureaux dans la strate
- Estimateur de la proportion de votes pour les réponses 'Oui' et 'Non'
- Total des votes au bureau  $j$  pour la réponse  $i, j=1, \dots, n$
- Nombre de bulletins nuls au bureau  $j$
- Nombre d'électeurs n'ayant pas voté au bureau  $j$
- Total des votes donnés au 'Oui' ou au 'Non' au bureau  $j$  (votes valides)
- Total des votes émis au bureau  $j$
- Moyenne des votes valides par bureau
- Proportion estimée de bulletins nuls
- Proportion estimée d'abstentions
- Estimateur de la variance des estimations

### **Références bibliographiques**<sup>10/</sup>

1. Cochran, W.G. (1977): *Sampling Techniques*, troisième édition, John Wiley & Sons Inc., New York, NY.

---

10 La formule mathématique est à la disposition des intéressés à l'Unité pour la promotion de la démocratie, 1889 F Street NW, Washington DC 20037, U.S.A.

2. Sukhatme, P.V. et Sukhatme, B.V. (1970): *Sampling Theory of Surveys With Applications*, Deuxième édition révisée, Iowa State University Press, Ames, IO.

## Conclusions et recommandations

---

La consultation populaire du 16 mai 1999 au Guatemala, qui a mené à un rejet des modifications constitutionnelles adoptées par le Congrès de la République le 16 octobre 1998, a été caractérisée par un très haut niveau d'abstentionnisme (81,2 pour cent) et les causes peuvent être trouvées dans diverses composantes qui vont du manque d'intérêt et d'information du votant, en dépit des efforts intenses d'information déployés au cours des dernières semaines avant la consultation, à la propre logistique de vote du système électoral.

Les connaissances limitées qu'avait le citoyen en général des propositions de modifications, le fait que le Congrès ait poussé la réforme beaucoup plus moins que ce qui avait été prévu à l'origine dans les accords de paix, l'emplacement des centres de vote dans les chefs-lieux municipaux et les problèmes de transport qui en ont résulté, les défaillances du processus d'énumération, le manque d'accès des citoyens aux moyens de communication massifs, le taux d'analphabétisme très élevé et les barrières idiomatiques évidentes qui existent dans certaines régions du pays et le taux d'abstention très élevé chez les femmes tant dans la capitale (82,33 pour cent des femmes inscrites) qu'à l'intérieur du pays (85 pour cent) ont clairement influé sur la convergence des citoyens vers les urnes.

Les registres d'État civil présentent certains problèmes; les données sur les citoyens, par exemple, sont enregistrées dans des lieux différents, avec des documents et des procédures différentes. Il ne paraît pas y avoir d'uniformité dans le traitement de l'inscription et de la certification des registres d'État civil. L'état des registres de résidence est similaire aux registres d'État civil. Le grand problème est l'inexistence de normes dans les divers secteurs d'appui et de service. Dans certaines municipalités, les officiers d'État civil sont les mêmes que ceux des registres de résidence. Dans chacune des municipalités, on utilise divers types de ressources, papier, formes et couleurs alors même que la loi exige l'uniformité et l'émission de cartes par une imprimerie centralisée. Il peut arriver qu'il y ait double inscription, le document même de la carte n'a aucun niveau de sécurité, les sceaux sont faciles à falsifier, c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire de falsifier le certificat de naissance si on désire, par exemple, obtenir une carte de résident falsifiée.

Probablement en raison du fait qu'il ne s'agissait pas d'une élection pour des charges publiques, les partis politiques n'ont pas participé de façon notable et des conversations tenues avec les représentants de ces organisations, il semble que très peu de ressources aient été consacrées à l'éducation et à l'information des électeurs sur les options disponibles, et moins encore pour encourager les électeurs à se présenter aux urnes ou pour avoir des représentants-vérificateurs présents dans les centres de vote. À l'exception des derniers jours antérieurs à la consultation, la société civile ne s'est pas non plus mobilisée pour inciter l'électorat à aller voter.

Cependant, ceux qui se sont présentés aux urnes pour voter ont pu le faire dans l'ordre et la tranquillité, manifestant par leur acte une vocation civique et démocratique décisive. Les observateurs n'ont pas constaté durant le processus de vote des inconvénients, événements ou incidents qui auraient pu freiner ou empêcher le processus normal de vote et n'ont pas pu confirmer non plus un quelconque cas d'intimidation des électeurs. Ils ont cependant pu noter que des votants ne comprenaient pas la façon dont les bureaux avaient été distribués et se sont présentés à ces centres de vote qui n'étaient pas les leurs. L'espace disponible dans les centres de vote a été, de manière générale, adéquat et a permis de garantir pleinement le secret du scrutin.

Il n'y a pas eu de plaintes formelles ni avant ni durant le processus de vote. Cependant, des organisations autochtones, en particulier dans le département de Sololá, ont fait part à la Mission de leurs préoccupations quant au fait que les bureaux de leur région ne comptaient pas de personnel autochtone.

Sur la base des projections des tendances et de l'évaluation des systèmes qu'elle a effectuées durant le processus, la Mission estime que la consultation populaire du 16 mai 1999 sur les modifications constitutionnelles a été propre, libre et transparente.

La Mission tient à mettre en valeur le comportement exemplaire des citoyens, qui ont ainsi contribué au renforcement du système démocratique, et désire reconnaître les efforts intenses déployés pour l'organisation du processus électoral par le Tribunal suprême électoral et par les conseils électoraux départementaux et municipaux, ainsi que la grande responsabilité et l'impartialité manifestée par leurs membres. La Mission considère également que le travail réalisé par les autorités électorales relativement à la transmission, la présentation et la divulgation des résultats de la consultation est d'une grande valeur et très important pour les événements électoraux futurs et pour l'information des organisations politiques.

La Mission désire signaler que, sur la base du principe d'autodétermination des peuples, les citoyens guatémaltèques étaient la seule entité à pouvoir déterminer si, dans le cadre de leurs institutions démocratiques, les modifications constitutionnelles adoptées par le Congrès de la République le 16 octobre 1998 devaient aboutir ou non. Il n'appartient définitivement pas à la Mission d'émettre des jugements de valeur sur ces thèmes.

### **Recommandations**

La Mission réitère les recommandations faites dans le rapport de la mission qui a observé les élections générales de 1995-1996<sup>11/</sup> relativement à l'émission de cartes et l'inscription sur les listes électorales, à l'éducation civique et à la participation des citoyens. La Mission estime recommandable d'envisager ce qui suit :

- l'installation de bureaux de réception des votes dans des localités qui facilitent le déplacement de l'électeur et permettent ainsi de promouvoir une meilleure participation des citoyens aux processus électoraux;
- la modernisation du processus d'inscription et du registre électoral;
- l'élaboration de programmes permanents d'éducation civique destinés à encourager la participation électorale principalement dans les régions rurales.

Si l'on tient compte de la phase dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix, il est recommandé d'avancer dans l'élimination des polarisations politiques et sociales actuelles qui se sont manifestées dans le déclenchement du processus de consultation populaire et qui sont totalement contraires à l'esprit et à l'ardent désir de réconciliation nationale.

---

11 *Observations électorales au Guatemala 1995-1996* Unité pour la promotion de la démocratie, Washington, DC. Ce document est également disponible sous forme digitale sur l'Internet ([www.oas.org/UPD](http://www.oas.org/UPD)).

Il est nécessaire de contribuer au renforcement de la formation civique des divers secteurs sociaux, des partis politiques et des fonctionnaires gouvernementaux dans les divers thèmes de la participation du citoyen, et ce à titre de contribution à l'actuel processus de réconciliation nationale.

Le faible taux de participation des femmes à la consultation populaire laisse entrevoir la nécessité d'avancer dans le renforcement de stratégies pour assurer la pleine participation de ce secteur de la population, considéré comme secteur-clé dans l'élaboration de tout projet de réforme économique, politique et/ou sociale.

(hard copy)



